



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 REPRESENTES : 07</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 5 décembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 décembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	--

Délibération n°20

Rapporteur : M. Franck LOMBARD

Objet : Subvention aux associations

L'article 65748 du budget communal prévoit des subventions de fonctionnement aux associations.

Il convient de répartir ces subventions au prorata des besoins exprimés à ce jour par les organismes.

Il convient d'approuver le montant maximum des subventions aux associations conformément au tableau en annexe.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le montant maximum des subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT MAXIMUM
AFD UNA 73	1 120,00
Age d'Or	600,00
AGIR ABCD	1 500,00

Amicale des donneurs de sang bénévoles	600,00
Association Soleil d'Automne	550,00
Association Valentin HAUY	200,00
Autisme Savoie	550,00
Bénévoles 92	630,00
Club du 3e âge	360,00
Comité entente résistance	100,00
DELTHA SAVOIE	330,00
JALMALV	300,00
Ligue contre le cancer comité de Savoie	445,00
Restos du Cœur	2 300,00
Secours populaire comité d'Ugine	1 700,00
UNAFAM	300,00
Association sauvegarde Point Ecoute Jeunesse	1 500,00
Association Court Circuit	300,00
Chorale La clé des chants	500,00
Club d'Astronomie Savoie Lactée	500,00
Comité d'animation d'Héry	500,00
Ensemble vocal Ugine Albertville	200,00
Orgue et Musique	1 300,00
Polonez	200,00
Takajoué	200,00
Syndicat d'élevage du Mulassier	500,00
ASSAU Handball	23 750,00
ASU Badminton	800,00
ASU Football	28 000,00
Dauphins ugiinois	3 600,00
ELAU volley	500,00
Envol Gymnique Ugine	7 000,00
Flèche du Mont Charvin	1 000,00
Judo Club d'Ugine	5 000,00
Ski Club Mt Charvin	2 000,00
Sly Do	550,00

SOUA Rugby	17 850,00
Tennis Club d'Ugine	11 500,00
Ugine SQUASH	1 100,00
Ass. Sportive Collège E. Perrier de la Bâthie	1 326,00
Ass. Sportive du Lycée René Perrin	800,00
Œuvre des Pupilles Publiques des écoles publiques (PEP 73)	173,00
Amicale du personnel	56 480,00
Caisse des écoles	65 000,00
CCAS	120 000,00

Pour les autres associations :

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Agnès CHEVALIER-GACHET et Mustapha HADDOU quittent la séance.

- Pour l'Amicale Laïque : la subvention prévue est de 7 300 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les subventions aux différentes sections de l'Amicale laïque.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Agnès CHEVALIER-GACHET et Mustapha HADDOU rejoignent la séance.

Marie-Thérèse BERGERET, Mustapha HADDOU, Joseph SCATIGNO, Jamel BOUCHEHAM, Eric FUSS quittent la séance.

- Pour le Comité de Jumelage : la subvention prévue s'élève à 1000 € au maximum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention au Comité de Jumelage.

Marie-Thérèse BERGERET, Mustapha HADDOU, Joseph SCATIGNO, Jamel BOUCHEHAM, Eric FUSS rejoignent la séance.

Agnès CHEVALIER-GACHET et Annabelle MOREL quittent la séance.

- Pour l'Echo du Mont-Charvin : la subvention prévue est de 1 500 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention à l'Echo du Mont-Charvin.

Agnès CHEVALIER-GACHET et Annabelle MOREL rejoignent la séance.

Nathan EXCOFFIER, Mustapha HADDOU, Jamel BOUCHEHAM, Sophie BIBAL et Joseph SCATIGNO quittent la séance.

- Pour le FAT, la subvention prévue est de 76 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de la subvention au FAT.

Nathan EXCOFFIER, Mustapha HADDOU, Jamel BOUCHEHAM, Sophie BIBAL et Joseph SCATIGNO rejoignent la séance.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Nathan EXCOFFIER, Joseph SCATIGNO, Stéphanie LUSSIANA, Mustapha HADDOU, Sophie BIBAL, Jamel BOUCHEHAM quittent la séance.

- Pour Ugine Animation : la subvention prévue est de 80 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention à Ugine Animation.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Nathan EXCOFFIER, Joseph SCATIGNO, Stéphanie LUSSIANA, Mustapha HADDOU, Sophie BIBAL, Jamel BOUCHEHAM rejoignent la séance.

Jean-Pierre PLAISANCE quitte la séance.

- Pour Ugine Montagne : la subvention prévue est de 380 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la subvention à Ugine Montagne.

Jean-Pierre PLAISANCE rejoint la séance.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Annabelle MOREL, Jamel BOUCHEHAM, Mustapha HADDOU, Eric FUSS quittent la séance.

- Pour l'OMCS, la subvention prévue est de 136 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de la subvention à l'OMCS.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Annabelle MOREL, Jamel BOUCHEHAM, Mustapha HADDOU, Eric FUSS rejoignent la séance.

Simon OUVRIER-BUFFET et Virginie NAIRE quittent la séance.

- Pour Dynamic'Pros la subvention prévue est de 400 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de la subvention à Dynamic'Pros.

Simon OUVRIER-BUFFET et Virginie NAIRE rejoignent la séance.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231211-20231211_DE20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023
Publication : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

